



Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT lors de l'inscription à l'école

- Copie** intégrale du livret de famille ou **copie** des pièces d'identité.
- Copie** des pages « vaccins » à jour du carnet de santé de l'enfant. En cas de perte, attestation du médecin.
- Copie** d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois**. (Eau, électricité, bail, impôts fonciers...)
- Si le 2nd parent n'est pas présent lors du RV :**
 - Attestation sur l'honneur de ce 2nd parent indiquant qu'il est d'accord pour l'inscription de l'enfant à l'école cité ci-dessus.
 - Copie** de sa pièce d'identité.
- En cas de séparation des parents :**
 - Copie** du jugement. Ou
 - Attestation sur l'honneur indiquant le lieu de résidence principale de l'enfant.
- En cas de changement d'école :**
 - Certificat de radiation de l'école précédente.
- En cas de placement**
 - Attestation de placement.